

DECISION MUNICIPALE n° D20241105-123

Mairie d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

	Service	Pôle aménagement	
	Matière	3.3	Domaine et patrimoine – location
Objet	Convention de prêt d'un véhicule à titre gracieux – Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Ussel		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Le minibus OPEL VIVARO immatriculé 4053 SL 19 est mis à disposition de l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Ussel, représentée par Monsieur Jean-Philippe SENSEY dont le siège social est Les Vayres à Ussel (19200).

Article 2 : Cette mise à disposition est accordée à titre gracieux du 15 au 16 novembre 2024.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 5 novembre 2024.

Le Maire,
 Vice-Président du
 Conseil Départemental de la Corrèze




Christophe ARFEUILLÈRE